

Patrick Malek-Asghar
Président central



*Emplois
et Place
financière*

Les Radicaux et les Libéraux genevois viennent de livrer un dur combat pour l'avenir du secteur financier et les emplois qui en découlent à Genève et en Suisse. La pression mise sur la Suisse par l'étranger, tout comme l'attitude de certains dirigeants d'établissements bancaires concernant leur responsabilité individuelle et la fixation de leur rémunération, ont rendu très délétère l'ambiance politique sur le plan fédéral. Les derniers vifs débats internes au sein du PLR l'ont démontré. Il faut retenir, en définitive, que celui-ci veut une place financière forte, capable de rester un pôle d'excellence dans un monde en mutation et d'être un moteur de la prospérité pour notre pays. Nous ne sommes toutefois pas satisfaits de l'issue des débats concernant la protection de la sphère privée et la réglementation à mettre en place. Nous devons donc continuer à nous faire entendre, notamment lors des travaux parlementaires à venir.

Municipales 2011

Le processus est désormais bien lancé, et les candidatures, notamment pour les conseils administratifs, vont être précisées très prochainement. Un calendrier précis est dans les mains de tous les responsables des associations. Les Radicaux ont un réel potentiel dans plusieurs municipalités, avec de la relève, et il est encore temps, mais c'est le dernier moment, de renforcer nos listes. Il appartient, en particulier, aux exécutifs communaux actuellement en place d'assurer leur siège, soit en se représentant, ceci sans faire «la législature de trop», soit en prévoyant sans tarder leur succession. Les alliances possibles, notamment les listes communes dont le principe a été accepté lors de l'assemblée du 14 avril dernier, doivent être rapidement discutées afin d'obtenir le maximum de chances de conquérir de nouveaux sièges. L'objectif est de nous retrouver au courant du mois de septembre avec une situa-

éditorial

tion claire et une campagne prête dans la plupart des communes, notamment les suburbaines.

Actualités

La conférence de presse tenue le 13 avril au sujet de l'impôt à la source, une idée développée par nos fiscalistes et que nous allons relayer à Genève et à Berne, a suscité une excellente couverture médiatique et de nombreuses réactions, positives mais aussi plus critiques. Le débat est donc bien lancé! Le but est de parvenir à simplifier la vie du contribuable et de moderniser le recouvrement de l'impôt pour tenir compte de l'évolution des habitudes, de l'informatisation, du nombre croissant de salariés mobiles, et d'éviter d'avoir à renforcer encore les effectifs de l'Etat affectés à cette tâche, tout en réduisant les impayés qui finissent par coûter à tous les contribuables.

Notre action concernant les Unités temporaires d'accueil (UAT) dans les EMS a conduit le Conseil d'Etat à réexaminer la situation, et nous sommes heureux d'avoir contribué à éviter une erreur lourde de conséquences pour les familles.

Tout cela a pu être mené à bien en quelques semaines grâce à l'important travail effectué au sein de nos commissions. Nous allons poursuivre sur cette lancée dans les prochaines semaines, notamment concernant l'accueil de la petite enfance et les questions environnementales, où nous avons l'ambition de continuer à être à la pointe, nonobstant la multiplication des mouvements qui prétendent s'en occuper...

Par ailleurs, dans le cadre du rapprochement avec le PLG, des passerelles sont en cours de mise en place pour que les commissions internes de nos deux formations se rencontrent et travaillent sur des thèmes communs. N'hésitez pas à contacter notre Secrétaire général si vous êtes intéressés à participer à cette nouvelle étape.

Bien cordialement

CERCLE CANTONAL DU FAUBOURG

Le Cercle cantonal du Faubourg vous invite à participer
le mercredi 5 mai 2010, 19 h,
en salle du restaurant des Vieux-Grenadiers,
92 rue de Carouge (1er étage),
à un débat – conférence sur

«La réinsertion des délinquants: Une contribution à la sécurité?»

Par Mme Anne Blanchot
Cheffe du secteur socio-éducatif
à Champ-Dollon (SPI)

Vous pouvez consulter notre site www.cercle-faubourg.net

Tous les citoyens de Genève sont les bienvenus aux débats-conférences du Cercle cantonal du Faubourg, qui sont suivis d'un dîner facultatif au restaurant des Vieux-Grenadiers.

Christine Camporini, présidente

Du nouveau à la tête des Associations

Quatre présidents d'Association radicale ont passé la main ces dernières semaines: Christiane Nicollin a remis la présidence à Marc Ciderac à Chêne-Bourg, Alain Eretzian cède la place à Cédric Vincent à la présidence de l'association de Lancy; Philippe Gerbex remplace Nathalie Schneuwly à Cologny et Philippe Schwarm relaie François Curtin à Pregny-Chambésy. Les présidents sortants ont en commun d'avoir déployé une activité intense pour animer leur association, avec talent et jonglé avec les horaires afin de rendre cette activité compatible avec leur occupation professionnelle et familiale. La plupart ont annoncé leur disponibilité pour appuyer leur successeur dans ses tâches.

Nous souhaitons aux nouveaux venus une fructueuse présidence et notamment une campagne municipale riche en projets, en contacts et finalement couronnée de succès en mars 2011.

Rolin Wavre, secrétaire général

- **Lundi 3 mai, à 19 h 15:**
Caucus du Grand Conseil
- **Jeu 6 et ven 7 mai:**
Séances du Grand Conseil

vie des associations

Jeunes Radicaux genevois

Merci de consulter le site Internet
<http://www.jrge.ch>

Les radicaux de la Ville de Genève

- **Lundi 10 mai à 18 h 30:**
Comité élargi
- **Lundi 10 mai, à 20 h:**
Caucus municipal
- **Mardi 18 et mercredi 19 mai:**
Séances du Conseil municipal

Internet: www.radicaux-geneve.ch

Merci d'agender d'ores et déjà la date du mercredi 8 décembre pour commémorer l'Escalade avec les Radicaux de la Ville de Genève.

Bernex

Assemblée générale statutaire

Mercredi 5 mai 2010 à 20 h,
Carnotzet de la Mairie
Le président: Olivier Catry

Cercle radical de la Champagne

Assemblée générale statutaire

Jeu 6 mai 2010
A l'ancienne
salle communale de Laconnex

18 h 30: Apéritif

19 h: Assemblée générale

20 h: Repas

Inscription pour le repas à Fr. 35.—auprès du président, Jean-Luc Dufournet, portable: 079 636 50 32.



Loursin
Maison de PASS?

Le Genevois apprend que le PS jurassien a commandé à la PASS (plate-forme d'Analyse de la Santé et du Social un questionnaire afin de connaître l'avis de ses membres. Conclusion: la PASS est utile aux organisations qui désirent raffermir leurs liens avec leurs membres. Il fallait oser le dire. A Genève, nous avons aussi notre PASS (au DPT DSE en mains PDC).

Les Radicales du canton de Genève

Convocation

Séance de comité

Mardi 11 mai 2010 à 12 h 15
au siège du Parti radical genevois

Plan-les-Ouates

Assemblée générale statutaire

Mardi 11 mai 2010 à 20 h
A la Brasserie du Château 13,
chemin du Daru à Plan-les-Ouates

Ordre du jour:

1. Partie statutaire
2. Partie politique

Actualité politique et priorités radicales exposées par le secrétaire général du PRG et les élu-e-s présent-e-s. Monsieur Rolin Wavre, Secrétaire général du Parti radical genevois nous fera l'honneur de sa présence. A l'issue de l'assemblée, il sera possible manger sur place. Inscription(s) par e-mail à: kurt.host@bluewin.ch

*Pour le comité de l'ARPLO
Kurt Hofstetter*

Thônex

Assemblée générale annuelle des Radicaux de Thônex

Lundi 17 mai 2010 à 19 h
au nouveau restaurant scolaire de
l'école Adrien-Jeandin

Ordre du jour statutaire:

L'assemblée sera suivie d'un repas à 20 h 30 à Fr. 15.— par pers., boissons non comprises. Amies et amis sont cordialement conviés. *Apéritif:* Kir offert par l'association *Menu:* Quiche lorraine, salade et petites tartes au citron. Merci de vous inscrire d'ici au 10 mai 2010 par courriel: telocin@bluewin.ch

Ou par courrier: Association des Radicaux de Thônex – CP 151 – 1226 Thônex (en précisant le nombre de participants)

*Alain Nicolet
président*

La Plaine-Dardagny-Russin

Assemblée générale

Mardi 18 mai 2010 à 18 h 30
Au café-restaurant de la Chaumaz
Le président: Jean-Louis Mory

Chêne-Bougeries Vandœuvres

Assemblée générale statutaire

Mercredi 26 mai 2010 à 19 h 30,
Salle du Petit-Vallon
Avenue du Vallon

Ordre du jour statutaire suivi d'un repas-surprise à Fr. 25.— sur inscription d'ici au 21 mai 2010 en tél. à Mme Jacqueline Bischoff, 079 418 70 62 ou par e-mail jacqueline.bischoff@bluewin.ch

Confignon

Assemblée constitutive du PLR. Les Libéraux-Radicaux de Confignon

Mardi 1^{er} juin 2010 à 20 h 30

Salle communale de Confignon,
aile Pontverre

Ch. Sous-le-Clos 32, 1232 Confignon

Ordre du jour:

1. Election du président du jour
2. Rapport du groupe de travail
3. Apports financiers de l'ALC et de l'ARC
4. Adoption des statuts du PLR. Les Libéraux-Radicaux de Confignon
5. Constitution du PLR. Les Libéraux-Radicaux de Confignon
6. Election du comité
7. Election des délégués au PLG
8. Election des délégués au PRG
9. Fixation des cotisations pour l'année 2010
10. Présentation du budget 2010
11. Propositions individuelles et divers
12. Champagne et pièce montée

Avis de décès

Le Parti radical genevois a le profond regret de faire part du décès de

Monsieur

Gaston HAMEL - DE GRANDIS

Père de

Monsieur Johnny HAMEL

Ancien président du Parti radical genevois
Patrick Malek-Asghar *Rolin Wavre*
président *secrétaire général*

L'Association radicale de Pregny-Chambésy a le profond regret de faire part du décès de

Monsieur

Gaston HAMEL - DE GRANDIS

Père de son cher membre et ami Monsieur Johnny HAMEL, ancien président du Parti radical genevois.

Le président: Philippe Schwarm

Avis de décès

L'Association radicale de Pregny-Chambésy a le profond regret de faire part du décès de

Madame

Maria MUMENTHALER LIECHTI,

Belle-mère de Monsieur Beat Müller, membre de son association.

Le président: Philippe Schwarm

L'Association radicale du Lac/COHERAN a le profond regret de faire part du décès de

Madame Marguerite COCHET,

Sœur et belle-sœur de Monsieur et Madame Gilbert et Jacqueline Cochet, fidèles membres de son association.

Le président: Philippe Schwarm

ERRATUM

La rédaction du *Genevois* a fait paraître un avis de décès dans le dernier *Genevois* (no 6) sous le Cercle radical de La Champagne et nous vous prions de bien vouloir leur pardonner car il s'agissait d'un homonyme à son cher membre et ami Willy Schneider. Nous sommes heureux de constater qu'il est bien vivant et nous lui souhaitons une longue vie et une santé de fer.

PUBLICITÉ



• LE SPÉCIALISTE DU RECYCLAGE

Contribuez à la protection de l'environnement

Tél. 022 792 11 78

MAISON V. GUIMET FILS S.A.

ENTREPRISE DE VIDANGE HYDRAULIQUE

Fondée en 1873

Urgences 24 h sur 24

Canalisations - Travaux publics - Transports de matières dangereuses
Nettoyage de colonnes de chute - Contrôle des canalisations par T.V.

Rue des Buis 12
1202 Genève

Tél. 022 732 54 03
Fax 022 738 45 52



Autocar 24 à 54 places



Minibus 15 places



Limousines 7 places

Odier Excursions SA

Une entreprise typiquement genevoise depuis plus de 25 ans

Chemin des Aulx 9 – 1228 Plan-les-Ouates / Genève

Tél.: 022 331 45 45 – odex@odier.ch

BCGE: pour un remboursement adéquat des frais de la Fondation de valorisation



Julien Marquis
Assistant parlementaire

Le groupe radical a déposé une résolution au Grand Conseil le 20 avril. Les députés proposent que l'Etat renégocie la convention de 2005 réglant les modalités du remboursement par la Banque cantonale de Genève des frais de la Fondation de valorisation, avancés par l'Etat. A noter que les Radicaux ne demandent pas un remboursement de la dette elle-même. Pour rappel, la banque est à ce jour tenue de rembourser 360 millions de francs. C'est sans compter la perte finale pour l'Etat - donc pour le contribu-

ble - dans «l'affaire» de la BCGE, qui s'élèvera selon les dernières estimations à un peu moins de deux milliards de francs.

La situation actuelle

La convention de remboursement conclue en 2005 prévoit que la banque rembourse à l'Etat chaque année une somme équivalant à 20% de la part de son bénéfice distribué aux actionnaires. En 2009, année de rentabilité exceptionnelle pour l'établissement, la banque a versé 4,3 millions de francs à l'Etat sur un bénéfice de 71,6 millions. Si la banque respecte certes scrupuleusement ses engagements, le mécanisme semble inadapté: la part du bénéfice destinée à rembourser l'Etat est d'à peine 6% du bénéfice total. A ce rythme, il faudra encore 83,7 ans pour que le contribuable soit remboursé des seuls frais de la Fondation de valorisation.

La proposition des Radicaux

Compte tenu des excellents résultats de la banque dus notamment à sa bonne gestion de la crise, il est proposé que la banque rembourse environ 20 millions par an, soit 28% de son bénéfice pour l'année 2009. A ce rythme, les 360 millions avancés par l'Etat auront été remboursés avant 2030 au contribuable qui a, rappelons-le, permis le sauvetage de la banque. A l'issue de ce processus, un mécanisme de participation annuel de la banque à la perte pourrait être envisagé, à hauteur de 1% du

montant total de la perte de la BCGE. Globalement, cette proposition permettrait un remboursement à hauteur d'un milliard de francs environ sur les cinquante prochaines années. Les Radicaux n'exigent évidemment pas le remboursement pur et simple des deux milliards de perte finale.

Dans le cadre des travaux de liquidation de la Fondation, le

chef du Département des finances, David Hiler, avait exprimé son souhait de voir la convention de 2005 renégociée. Les Radicaux proposent deux pistes qui ne s'excluent pas, en soulignant également la nécessité de tenir compte lors des négociations des impératifs économiques liés à l'attractivité de la banque et aux intérêts de ses actionnaires publics et privés.

Petite enfance: les Radicaux veulent des solutions applicables

Comme chacun le sait, la politique de la petite enfance est l'un des thèmes cruciaux des années à venir. Les Radicaux ont depuis toujours été les premiers à formuler des propositions, audacieuses mais réalistes: conférer une dimension intercommunale à la gestion des crèches et permettre de trouver des financements équitables est l'une d'entre elles, concrétisée entre autres par le projet de loi 10488 déposé au printemps 2009.

L'Association des Communes Genevoises (ACG) débat du contrat cadre sur les mamans de jour. De nombreux objets parlementaires sont à l'ordre du jour du Grand Conseil, dont un récent projet de loi PDC et une motion de commission, portant notamment sur les normes d'encadrement des enfants et sur le personnel. En particulier, l'initiative socialiste exigeant la création d'une place de crèche par enfant (IN 143) sera très prochainement traitée par le Parlement. Celle-ci est, quoi qu'il arrive, irréalisable, tant pour des motifs liés au financement par les communes qu'à la pénurie de personnel qualifié. La petite enfance n'a pas besoin d'un article constitutionnel impossible à mettre en œuvre.

Les Radicaux ont mis sur pied un groupe de travail afin de prolonger les réflexions déjà engagées au sein du Parti, tant au niveau municipal que dans le groupe des députés en Grand Conseil. Les travaux seront coordonnés par Marielle Kunz, notamment présidente de l'Association des cadres de la petite enfance genevoise et directrice de crèche. Une manière de préparer au mieux les échéances des prochains mois, en tissant des liens entre spécialistes, magistrats communaux et députés au Grand Conseil. Les Radicaux tiennent à proposer des solutions constructives qui répondent d'abord aux besoins des enfants mais aussi des professionnels de la santé, des parents et des communes. Nous aurons l'occasion d'y revenir très prochainement dans ces colonnes.

Julien Marquis

PUBLICITÉ

Sortimo®
Equipements de véhicules
GERBER FRÈRES s.à.r.l.
Agencement de véhicules utilitaires
Chemin Merdisel 13 - 1242 Satigny
Tél. 022 753 15 96 - Fax 022 753 22 86
www.sortimo.ch

Impressum

Parution: 20 fois par an
Editeur: Parti radical genevois
Tél. 022 310 37 11
Fax 022 311 42 96
E-mail: prg@radical.ch
Rédacteur responsable:
Rolin Wavre

Publicité:
Rédaction du Genevois
Abonnement:
Fr. 60.- par an - AVS Fr. 45.-
Abonnement de soutien
Fr. 100.- par an
CCP Le Genevois 12-406-6



Mme Jeannine de Bocard, l'une des nombreuses radicales qui a fait œuvre de pionnière. Ce qui nous paraît évident en 2010 était loin de l'être il y a 50 ans. Il reste pourtant encore à faire.

50 ans du droit de vote de l'entretien avec une m

Nathalie Schneuwly
Députée et membre du comité
de «Les Radicales du canton de Genève»

En 1960, vous aviez 38 ans, comment avez-vous appréhendé la campagne en vue de cette votation?

L'association des femmes radicales s'était constituée en 1956 sous l'impulsion de Mme Jeanne Berner, présidente et j'en ai fait partie dès la première heure. Ce fut très enthousiasmant. Nous nous sommes réunies au Parti, la salle enthousiaste était comble.

Mais que de difficultés pour organiser cette campagne. Nous n'avions aucune idée de la manière dont nous devions procéder. Il nous a fallu rédiger des circulaires, préparer des courriers des lecteurs et improviser une campagne sur le terrain. Celle-ci fut brève, car nous avons pris beaucoup de temps pour nous organiser.

Je me souviens avoir parcouru les Eaux-Vives dans tous les sens, avoir acheté des journaux dans les kiosques afin d'entamer la discussion et surtout avoir pris du temps à fréquenter les bistrotts avec un grand nombre de messieurs dans le but de les convaincre. La sympathie de la plupart nous avait agréablement surprises.

Sur un autre plan, nous avons utilisé les après-midi de bridge pour faire campagne auprès des femmes. Beaucoup d'entre elles avaient en effet une vision négative d'un éventuel électorat féminin.

Quand vous est venue cette envie de militer?

Je crois que j'ai toujours eu ça en moi. Quand j'avais 10 ans, un ami de mes parents a demandé à mon frère ce qu'il voulait faire plus tard, il a répondu «guide de montagne». Puis l'ami s'est tourné vers moi et m'a posé la même question. Tout

Retour sur le projet de prélèvement et d'imposition généralisé à la source (IS)

Par leur démarche publique lancée le 13 avril dernier (voir aussi le *Genevois* No 6), Hugues Hiltopold et les Radicaux genevois ont voulu lancer un débat nécessaire sur les modalités de perception de l'impôt en Suisse et à Genève. Il s'agit d'une part de simplifier la tâche d'une majorité de citoyens mais aussi de faire baisser en général. Quelques objections ont été soulevées. Les réponses sont assez simples:

L'IS ne viole pas la sphère privée du contribuable

Les informations relatives aux rémunérations versées par les employeurs sont confidentielles et doivent le rester. Mais l'IS n'oblige pas l'employeur de s'y intéresser au-delà du strict nécessaire. L'employeur le fait déjà pour calculer et retenir les cotisations sociales. Il en va de même pour l'IS dont le calcul n'est pas très compliqué pour un employeur correctement informé qui connaît ses employés.

La généralisation de l'IS n'est pas une charge insupportable pour les employeurs

La généralisation de l'IS implique quelques nouveaux devoirs pour les entreprises, c'est vrai, surtout pour les rares d'entre elles qui n'emploient ni frontaliers ni titulaires de permis B. Pour tous les autres, il s'agira plutôt d'une simplification puisque le régime de l'IS s'appliquera à tout le personnel sous contrat. Il ne faut pas oublier que l'Etat rétribue les entreprises pour ce service à hauteur de 3% de l'impôt prélevé à la source, ce qui n'est pas négligeable. La plupart des logiciels dispo-

nibles sur le marché permettent de calculer l'ensemble des cotisations sociales et l'IS, de préparer les fiches de paye, relevés périodiques, certificats de salaire, attestations-quittance, décomptes de fin d'année etc. Les rares PME ne disposant d'aucun support informatique peuvent confier cette tâche à leur syndicat professionnel, notamment la FER à des coûts parfaitement raisonnables.

L'IS ne «déresponsabilise» pas le citoyen-contribuable

Avec ou sans IS, le citoyen

es femmes à Genève: ilitante de toujours, Jeannine de Boccard

naturellement, j'ai répondu «Je veux être conseiller fédéral». Personne ne m'a prise au sérieux! Pour une femme comme moi qui a été éduquée de la même façon que son frère, qui a pu faire les mêmes études universitaires, cela semble difficile à imaginer.

Quel fut votre parcours professionnel?

N'oublions pas que c'est grâce à Adrien Lachenal, conseiller fédéral genevois radical de 1893 à 1899, que les professeurs du collège Calvin enseignent aussi aux filles du collège Voltaire. Pour ma part, j'ai eu la chance de faire des études supérieures et d'obtenir une licence en droit. J'aurais aimé faire un doctorat, mais engagée à Berne dans l'Administration fédérale, je devins la première femme juriste au Département des affaires politiques. Ce fut une expérience passionnante. D'une manière générale, je fus bien accueillie; seul, un de

mes supérieurs – d'esprit conservateur – ne me donnait pratiquement rien à faire car j'étais une femme! Malheureusement j'ai dû quitter mon poste lorsque j'ai épousé l'homme de ma vie car on ne gardait pas les femmes mariées dans l'administration fédérale. Vous voyez, on était encore très loin de l'égalité.

Quelles remarques vous ont marquée pendant cette campagne de 1960?

Une femme m'a dit qu'elle avait un mari et 5 fils qui étaient électeurs. En conséquence, elle considérait qu'elle disposait de 6 voix! Ce fut difficile de faire comprendre à ces femmes que certaines n'avaient pas de mari, ni de garçons, mais qu'elles payaient des impôts et que par conséquent, elles avaient autant le droit de voter que les hommes.

Un grand nombre d'interlocuteurs avaient peur que les femmes, en politique, perdent leur charme...

que ce soit la fin de la paix conjugale... ou même qu'elles deviennent un mauvais exemple pour les filles. Que n'a-t-on pas entendu?

Et au Parti radical?

Le parti n'était pas contre, le président Duchemin était pour. Malheureusement la base machiste n'a pas suivi. Les préjugés contre les femmes étaient très vivaces dans la population et même si les partis s'étaient déclarés en faveur du vote des femmes, nombreux étaient ceux qui estimaient dans leur for intérieur que leur place était aux fourneaux et pas dans l'isoloir.

Depuis 1956, le groupe radical féminin avait concentré ses efforts pour contrer cette opinion fort répandue et lutter contre les préjugés.

En 1971, lors de la votation au niveau suisse, vous vous êtes engagée avec la même ferveur?

soit la somme des impôts dus et non contestés mais qui ne sont pas recouverts. Cela représente à Genève une somme non négligeable qui fait défaut à l'Etat chaque année mais doit être finalement supportée par tous les contribuables.

Le cas des frontaliers – un besoin d'équité

L'IS se veut aussi une réponse responsable du Parti radical genevois au récent arrêt du Tribunal fédéral et l'exigence d'un traitement équitable des tous les contribuables, qu'ils soient frontaliers, titulaires d'un permis B ou résidents suisses. Cette démarche s'inscrit également dans un contexte où les salariés seront de plus en plus mobiles.

Oui et ce fut plus facile car, cette fois, nous avions une expérience derrière nous.

Qu'avez-vous ressenti lorsqu'en 1990, la Landsgemeinde d'Appenzell Rhodes-Intérieures a refusé le droit de vote aux femmes et qu'il a fallu que le Tribunal fédéral casse cette décision?

De la déception. Mais cela montre qu'il ne faut jamais baisser les bras, que les femmes doivent être vigilantes et présentes en politique. Je me réjouis que l'association de 1956 reparte avec de nouvelles énergies et c'est la raison pour laquelle je suis heureuse de faire partie du comité. Je n'ai jamais cessé de m'engager, d'ailleurs je viens de quitter cette année la vice-présidence du Réseau International des Femmes Libérales que j'avais contribué à fonder à Londres, en 1996 sauf erreur.

demeure responsable de ses affaires fiscales. En pratique, l'IS aura un effet libérateur pour une bonne moitié des contribuables: ils seront dispensés de toute déclaration fiscale. C'est plutôt une bonne chose que d'être débarrassé d'une démarche complexe dont les vertus éducatives pour le salarié sont limitées.

Pour d'autres contribuables disposant d'une fortune importante ou pouvant revendiquer des déductions inhabituellement élevées (p.ex. pension alimentaire), une déclaration continuera d'être remplie en fin d'année. Mais ils bénéficieront malgré tout d'une certaine simplification puisque l'IS remplacera le paiement des mensualités pour les impôts communaux.

Le système de l'IS est appliqué avec succès en Allemagne depuis une dizaine d'années (Lohnsteuer), au Royaume-Uni (Pay As You Earn) et la France songe à l'introduire.

L'imposition à la source permet de réduire le contentieux et les poursuites

L'IS devrait aussi permettre de réduire les contentieux fiscaux qui constituent un tiers des demandes de mainlevée devant le tribunal de première instance. Les saisies sur salaire, un fléau pour les entreprises et pour les contribuables, devraient disparaître.

Finalement, ce système permettrait de réduire également le reliquat,

Le Parti radical souhaite donc qu'un véritable débat s'engage tant à Genève que sur le plan national, dans un esprit de simplification des formalités administratives pour les citoyens-contribuables et d'une meilleure efficacité de l'Etat. L'imposition à la source peut autoriser des gains de productivité considérables qu'il s'agira de partager équitablement entre collectivités publiques et contribuables. Le Parti radical genevois s'engagera fermement dans cette direction.

**La Commission fiscale du PRG,
texte mis en forme
par Rolin Wavre**

Quel contrôle de validité des initiatives populaires?



Murat Julian Alder
Vice-président de la Commission des droits politiques de l'Assemblée constituante,
Vice-président du Parti radical genevois

un troisième temps, l'initiative populaire est soumise à un contrôle de validité, c'est-à-dire qu'elle respecte les principes de l'unité de la forme (entièrement rédigée ou conçue en termes généraux), de l'unité de la matière (un seul objet) et de l'unité du rang (législatif ou constitutionnel), et qu'elle est conforme au droit supérieur. Dans un quatrième et dernier temps, le parlement se prononce sur le contenu de l'initiative populaire sur préavis du gouvernement.

La troisième étape présente une particularité remise en cause par de nombreux spécialistes du droit constitutionnel: c'est un organe politique qui effectue une tâche de nature purement juridique, ce qui a, dans le passé, amené le Grand conseil genevois à annuler des initiatives populaires sur la base de critères juridiques qui cachaient en réalité des motifs purement politiques, pour ne pas dire politiques.

Une partie des membres de l'Assemblée constituante propose d'instituer une Cour constitutionnelle qui serait chargée, notamment, d'effectuer ce contrôle à la place du Grand Conseil. Une variante serait de confier cette

tâche à la future Chambre de droit public de la Cour de Justice, qui siègerait pour l'occasion en tant que Chambre constitutionnelle, ce qui aurait le mérite d'éviter de créer une institution supplémentaire et donc des dépenses étatiques.

Pour les partisans d'un contrôle judiciaire des initiatives populaires, la dépolitisation de ce contrôle renforcerait les droits des initiants, donc la démocratie directe. On peut difficilement leur donner tort. Pour les opposants, ce procédé est profondément contraire à la culture politique suisse. Les juges n'auraient pas à se mêler de la procédure d'adoption des normes juridiques, alors que toute personne qui lance une initiative populaire peut contester une décision cantonale d'invalidation au Tribunal fédéral pour violation des droits politiques. On peut facilement leur donner raison aussi. Or, notre Cour suprême est surchargée: la moitié

des recours fondés sur ce type de motif émanent du canton de Genève. Certes, l'Assemblée constituante n'est pas là pour mettre en place des institutions cantonales destinées à rendre plus agréable la vie de nos juges fédéraux. Toutefois, il convient de s'interroger sur le modus operandi optimal pour traiter les initiatives populaires.

La solution préconisée par votre serviteur est la suivante: en cas de doute, le Grand Conseil demande l'avis de la future Chambre de droit public de la Cour de Justice siégeant en qualité de Chambre constitutionnelle mais n'est pas être lié par son jugement. Cette solution équilibrée permettrait d'une part de sauvegarder les droits des initiants et de réduire la tentation des députés d'annuler juridiquement des initiatives populaires pour des raisons purement politiques, d'autre part d'éviter une intervention du pouvoir judiciaire dans la démocratie directe.

En Suisse, en règle générale, les initiatives populaires franchissent quatre étapes avant d'être soumises au vote du peuple. Dans un premier temps, les formulaires de récolte de signatures font l'objet d'un examen de nature purement formelle, effectué en règle générale par la Chancellerie. Dans un second temps, une fois que l'initiative populaire est déposée, la Chancellerie contrôle l'aboutissement de l'initiative populaire, c'est-à-dire que le délai prescrit a été respecté et que le nombre requis de signatures valables est atteint. Dans

CANDIDATURES AU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Genève

Les personnes souhaitant présenter leur candidature au Conseil municipal ou au Conseil administratif en Ville de Genève sont priées de le faire d'ici au 27 mai 2010 12 h dernier délai.

La candidature doit comprendre:

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- un extrait de casier judiciaire
- une attestation de l'administration fiscale
- une attestation de l'Office des poursuites

Elle doit être adressée à:

Salvatore Vitanza, président des Radicaux de la Ville, Case postale 2279, 1211 Genève 1.



Loursin

Les socialistes créent des working poors

Sur son site internet, le PS (encore lui) de la Ville de Genève offre un stage (occupation de 80 à 100%) pour un étudiant en 2e cycle... pour un salaire mirobolant de Fr. 1500.- brut...

Au fait ce n'est pas le PS qui lutte contre les bas salaires et qui propose l'initiative 1/12? Pour information, les conseillers administratifs socialistes gagnent un peu plus de 12 fois la somme proposée au stagiaire... mais bon, le principal est qu'on pourra rajouter ce poste dans les statistiques des working poors et dire qu'il faut voter à gauche... C'est le serpent qui se mord la queue.

RAPOLSEC 2010: La sécurité par la coagulation



Pierre Maudet
Conseiller administratif
Genève

Pour la troisième fois en quelques mois, le Conseil fédéral s'est prononcé sur le Rapport de politique de sécurité (RAPOLSEC) décennal que lui présente le ministre de la Défense. Ce dernier est censé procéder à une analyse des menaces et risques actuels qui pèsent sur la Suisse et proposer les

finalités d'une politique de sécurité digne de ce nom pour le pays. Après la timide tentative d'ouverture du rapport précédent (2000) intitulé «La sécurité par la coopération» et qui n'a pas encore reçu de vraie traduction dans les faits, on sait d'ores et déjà que la mouture de 2010 issue du DDPS pourra s'appeler «La sécurité par la coagulation», version sanguine de la théorie du réduit, tendance franchement autarcique.

Une défense d'un autre âge

L'axiome de base est simple: la menace est militaire et vient de l'extérieur. Il s'agit de défendre pied à pied le territoire, et de s'en tenir à cela. Un homme armé d'un fusil derrière chaque arbre le long de la frontière. L'ennemi ne passera pas! Conséquence: on entre en blocus et on attend que ça passe. Rompez!

Sauf que ce concept si désarmant de simplicité ne résiste pas long-



Une défense pour le XXIe siècle ou un musée? Est-ce bien de cela que nous avons besoin? (ici un exemple pris hors de nos frontières)

temps à l'examen de la réalité enviro-nnante. Malheureusement, entre une UDC crispée sur un passé révolu et des Verts et une partie de la gauche obnubilés par un pacifisme abstrait, la classe politique fédérale a déserté les réflexions de fond sur le thème de la sécurité.

C'est dommage car ce thème représente une des préoccupations les plus importantes, sinon la plus importante, d'une population plus que jamais soucieuse de la défense

des intérêts helvétiques. En particulier au moment où la Suisse connaît dans ses relations étrangères un abandon de souveraineté sans précédent dans le domaine bancaire et une capitulation inouïe devant les exigences insensées d'un lointain dictateur, sans oublier les autres avanies internationales subies ces dernières années en matière de politique de sécurité économique, énergétique ou environnementale.

Suite en page 8

Les Radicaux exigent la rénovation des Vernets cet été!

Simon Brandt
Conseiller municipal

Fruit de la mésentente entre les magistrats en charge des sports et de l'aménagement et de la non-prise en compte des demandes du club, la rénovation de la patinoire de l'été 2009 a abouti à l'étrange résultat que celle-ci correspondait encore moins aux besoins du GSHC qu'avant. Notamment avec la diminution drastique du nombre de loges et des sièges VIP qui entraîne un gros manque à gagner pour le GSHC.

Ainsi, au mois de novembre 2009, les Radicaux et l'Entente avaient déjà tiré la sonnette d'alarme, via les motions M-885 et M-886, en demandant que la Ville de Genève prévoie un nouveau crédit de rénovation de la patinoire des

Vernets. Las! L'Alternative et les magistrats susnommés ont refusé d'entrer en matière en disant que «tout allait bien» et qu'il fallait «les laisser travailler».

On voit aujourd'hui le résultat!

Dans le même ordre d'idées, comment comprendre la récente proposition de Rémy Pagani de subventionner l'Association Genève Futur Hockey à hauteur de 500'000 francs alors que la même proposition, qui ne demandait en plus que 50'000 francs, a été balayée par l'Alternative en décembre 2009 sans aucune justification. Est-ce parce qu'elle émanait des Radicaux?

Venant comme la grêle après les vendanges, la proposition de Rémy Pagani de ne rénover la patinoire des Vernets qu'en 2011 est inacceptable et les



Radicaux exigent que les travaux de rénovation aient lieu cet été! En attendant d'ouvrir un second dossier: la construction d'une nouvelle patinoire. Le GSHC ne peut continuer à assumer les errements de la majorité de gauche de la Ville de Genève, laquelle pourra bientôt mettre à son bilan la destruction de la structure professionnelle du GSHC. Mais comment faire pour rattraper une telle cacade?

On peut aller de l'avant

Tout simplement en procédant dès

maintenant à l'appel d'offres puis procéder aux soumissions et analyses d'usage pour pouvoir proposer un crédit de réalisation de la rénovation lors de la seconde séance de juin du Conseil municipal, comme le permet la surveillance des communes qui stipule qu'il est possible de procéder à un appel d'offres préalable à des travaux si cela ne constitue pas un engagement.

Si l'Alternative continue à briller par son incompétence dans ce dossier, les Radicaux, forts des actes et constats énoncés plus haut, continueront à se battre comme ils le font depuis plus d'une année pour permettre au GSHC d'avoir une patinoire répondant à ses besoins et appellent le Conseil administratif à prendre ses responsabilités dans ce dossier.

Suite de la page 7

Et la souveraineté?

Où sont nos intérêts stratégiques aujourd'hui et quels sont nos outils pour les défendre? Telle est la question à laquelle aurait dû répondre le RAPOLSEC 2010. Dans le droit fil de cette interrogation, investissons-nous les bons moyens dans une politique de sécurité qui déploie de réels effets? Poser la question, au regard de l'actualité internationale de la Suisse, c'est y répondre.

Soyons francs. La Suisse est isolée et à la merci de la première pression internationale, agissant souvent à contretemps et sur la réserve, sans vision concertée. Bref, aujourd'hui, la Suisse est sans défense. Pourtant, elle investit chaque année près de quatre milliards dans un instrument de sécurité justifiant entre autres un ministère éponyme...

Une Suisse isolée...

Depuis la chute du Mur il y a plus de vingt ans, la Suisse n'a pas réellement changé de paradigme en matière de politique de sécurité. Là où les gardiens de musée voient encore les frontières comme une menace, c'est en réalité les menaces qui n'ont plus de frontières. Les conflits modernes sont transnationaux, davantage civils que militaires, et sans contingences géographiques précises, à l'image de l'affaire des pirates somaliens.

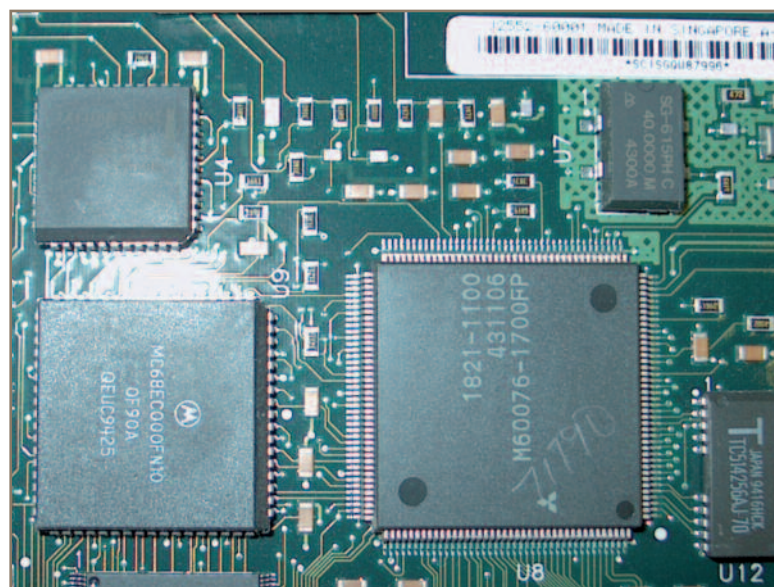
La sécurité du pays et celle de ses

ressortissants sont devenues deux notions distinctes, comme en témoigne la question des otages. Et la neutralité absolue est simplement sans objet pour un Etat de droit occidental, chrétien, opulent dont l'existence même est une insulte pour certains fondamentalistes idéologiques.

... dans un monde qui bouge

Dans ce contexte, l'existence d'un instrument de sécurité tel qu'une armée essentiellement basée sur un concept de défense territoriale procède au mieux du folklore collectif bien entretenu et au pire de l'épouvantail de plus en plus dégarni et donc de moins en moins crédible. Car si l'armée devrait nous rassurer sur la pérennité de nos mythes fondateurs, elle ne peut que nous inquiéter quant à notre capacité de comprendre et affronter les défis du monde moderne.

En effet, le principal instrument de notre politique de sécurité est aujourd'hui déboussolé car sans ennemi traditionnel et donc sans finalité claire. L'ennui, c'est qu'on le dit depuis vingt ans et que les réformes successives n'y ont rien changé. Au contraire, elles ont même renforcé cette «ligne Maginot» politique en différant les débats de fond et en nous empêchant de regarder le monde en face, à l'image de notre ministre affirmant sa volonté de réduire les engagements à l'étranger au seul cadre «humanitaire», au demeurant fort vague et sans grande prise de risques.



La menace actuelle et future passe aussi par l'informatique

Faire face aux défis internationaux

Or des risques, il s'agira d'en prendre car l'enjeu de la sécurité nationale dépasse les frontières, comme on l'a vu précédemment. Pour la Suisse comme pour ses voisins, il n'est définitivement plus possible de se tenir à l'écart des conflits internationaux, tant les intérêts stratégiques du pays sont liés à l'évolution de certaines zones de la planète.

D'autre part, la stabilité et la sécurité intérieures sont également vitales en Suisse. De ce point de vue, la situation sécuritaire vécue dans les rues des grandes villes suisses devrait dicter un transfert rapide de moyens financiers sur des problématiques autrement plus pénibles que les grandes manœuvres dans le réduit alpin.

Et la défense électronique?

Enfin, on sait les efforts à fournir en matière de guerre électronique et de services de renseignements, tout comme sur le front de la lutte contre le terrorisme, domaines malheureusement encore très sous-estimés dans la Suisse de ce début de XXI^e siècle. Tout cela ne se fera pas sans «coopération», pour reprendre le terme pudiquement employé à Berne lorsqu'on veut éviter de parler d'alliance. En clair, cela nécessitera de faire circuler les idées et réformes en donnant de l'oxygène à une armée profondément revue dans sa structure et son fonctionnement, plutôt que de figer, de «coaguler», ce qui tient artificiellement lieu de «politique de sécurité».

PUBLICITÉ

sos médecins
022 748 49 50